

---

## Compte rendu du Conseil Municipal du 25 février 2022

### Préambule :

- M. le Maire informe du décès de M. Jacky TOLLET, villeperdusien bien connu au sein de la commune par son engagement notamment auprès du club de football et adresse ses pensées à sa famille au nom du conseil municipal.
- M. le Maire évoque également l'actualité avec la situation en Ukraine, inquiet de cette guerre sur notre continent, et tient à adresser le soutien du conseil municipal, ne serait-ce que moralement, humblement et humainement, à l'Ukraine.
- M. le Maire précise que le vote du budget, initialement programmé pour ce conseil, a été reporté à la séance du 25 mars pour notamment permettre un point antérieur avec M. Laurent COURAUD, conseiller aux décideurs locaux attaché à la Direction Générale des Finances Publiques ; ce rendez-vous est prévu le lundi 28 février 2022.

### Approbation procès-verbal réunion antérieure

Sans observation, le procès-verbal du conseil municipal du 21 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

### Affaires scolaires et périscolaires

**Point conseil d'école :** Xavier GAUTHIER relate différents points abordés lors du conseil d'école du 1<sup>er</sup> février dernier et ses évolutions éventuelles, il rappelle également que le compte-rendu intégral est consultable sur le site Internet de la commune :

- L'effectif de la prochaine rentrée inquiétait grandement les membres du conseil d'école car une fermeture de classe était évoquée par l'Inspection académique de l'Education Nationale (IEN). L'effectif prévu pour la rentrée 2022 est de 131 élèves au lieu de 138 élèves actuellement. Une information de l'IEN stipulerait que la fermeture d'une classe ne serait plus d'actualité mais aucune confirmation officielle n'a été faite à ce jour. Toutefois, cette question pourrait se reposer à la rentrée 2023 au vu des effectifs en partance. Les élus constatent des mouvements de famille réguliers sur la commune générant des départs mais aussi des arrivées.
- La commune a répondu à une demande de présence de combiné téléphonique dans chacune des classes, soit 6 combinés au total.
- L'évocation de l'inefficacité de la corne de brume lors des exercices incendie a de nouveau été précisée, l'utilisation de sifflets est à l'étude.
- Il a été noté également, qu'à la suite d'un questionnaire-sondage auprès des parents d'élèves, plusieurs familles (une quinzaine) étaient insatisfaites des repas proposés à la cantine. Le personnel communal a précisé que les petits goûtaient plus volontiers que les grands aux différents plats proposés. Le prestataire a changé en 2018 et propose des repas variés et équilibrés. M. le Maire et Xavier GAUTHIER ont fait un test et ont constaté une quantité et qualité satisfaisantes. Un nouveau test pourrait être proposé à 1 ou 2 représentants de parents d'élèves. Toutefois, force est de constater que cette insatisfaction ne concerne qu'une minorité des familles.
- L'absence d'un passage piéton en face de la sortie supplémentaire mise en place depuis l'application du protocole sanitaire, soit le portail jouxtant le bâtiment scolaire le plus ancien, est regretté. Ce point sera étudié par les élus sans certitude qu'en terme de sécurité cela soit réalisable.

- Une famille a demandé à soumettre au conseil d'école la question de modification des horaires des 2 sites ; l'amplitude entre les 2 entrées et les 2 sorties serait insuffisante lorsque la famille a des enfants à gérer de chaque côté. Après débat, le conseil d'école a décidé de ne pas modifier les horaires, ce cas restant isolé donc non significatif.
- La semaine prochaine, les agents communaux vont installer une cabane en osier dans la cour de l'école (côté Godinière), en partenariat avec la coopérative de Villaines les Rochers. Cette cabane, financée par la coopérative scolaire, fait partie du projet d'aménagement de la cour. Les travaux préparatifs de stabilisation et d'apport de copeaux de bois pour éviter les salissures, ont été réalisés et pris en charge financièrement par la commune. D'autres aménagements sont attendus, notamment les zones actuellement caillouteuses et l'installation de bacs à fleurs, ces travaux feront l'objet d'une étude et d'un échancier communal. Les élus ont à cœur de mener à bien le travail de réaménagement de la cour de l'école côté Godinière, fruit de la collaboration entre la commune et les enseignants. Mais ils souhaitent ne pas oublier qu'il est important de mener en parallèle une réflexion sur le réaménagement de la cour de l'école côté mairie.
- Deux intervenants musicaux sont présents cette année, la commune finance un seul transport (covoiturage) et les 2 repas.
- L'équipe enseignante remercie vivement la bibliothèque pour l'atelier dessin avec Philippe LARBIER en décembre dernier à l'occasion des 20 ans de la bibliothèque.
- L'APE a proposé un spectacle de Noël fortement apprécié.
- Les séances de natation devraient reprendre si le protocole sanitaire le permet.
- La passation du permis Internet et prévention de ses dangers, a été reportée au 3 février.
- D'autres activités ou sorties ont été organisées ou sont prévues : atelier autour de la vannerie à Villaines les Rochers, théâtre pour la classe 4 financé par l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole), intervention du professeur d'allemand du collège Albert Camus de Montbazou, intervention du SMICTOM sur la sensibilisation au traitement des déchets, sortie au château d'Azay le Rideau, visite du musée des Beaux-Arts et du Museum d'histoire naturelle de Tours, sensibilisation aux gestes de premiers secours et rencontre athlétisme via l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré).

En aparté, Jean-Baptiste SAUVAGE demande si la problématique de l'ouverture de la garderie périscolaire à 7h00 et le premier train partant simultanément a pu être solutionnée. Xavier GAUTHIER répond que cela est effectivement géré par les agents communaux qui ouvrent la garderie à 06h50 pour ce cas précis qui ne concerne qu'une famille.

### **Budget Finances**

**A. Autorisation ouverture de crédit :** Xavier GAUTHIER rappelle qu'il est nécessaire de remplacer rapidement 2 postes informatiques au secrétariat de mairie ainsi que le serveur qui sera remplacé par un NAS (Network Attached Storage). Aussi, M. le Maire précise que le budget général de la commune ne sera pas voté avant mars prochain alors que les dépenses suivantes seront donc à mandater avant cette date : programme 178 « Achat matériel commune », à savoir matériel informatique pour le secrétariat de mairie notamment. Ainsi, il propose de voter une ouverture de crédits à hauteur de 3 000 € sur le programme 178 article 2183 et précise que celle-ci fera l'objet d'une régularisation lors du vote du budget primitif 2022. Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

**B. Subvention amendes de police :** M. le Maire précise que les projets éligibles à la demande de subvention au titre des amendes de police sont liés principalement aux « déplacements doux » ; il rappelle que le dossier déposé en 2021 portant sur l'aménagement du carrefour de la RD21-rue des Barons n'a pas été retenu par le Conseil Départemental.

Cependant, les critères d'éligibilité ont évolué cette année et, et après discussion, les élus décident de déposer de nouveau un dossier sur le projet d'aménagement du carrefour de la RD21-rue des Barons afin de fluidifier la circulation sur ce secteur et sécuriser le cheminement piéton, point pivot du secteur Est de la commune vers l'école et le centre bourg.

### **Travaux communaux**

▪ **Point salle polyvalente :** Sylvain PLUMÉ informe de l'avancée du dossier sur la réfection de la toiture de la salle polyvalente. Le projet de reprise de l'étanchéité présenté antérieurement, d'un montant d'environ 30 000 €TTC, n'a pas pu se réaliser car, au vu des conclusions d'une étude sur la structure même de ce bâtiment et de la réfection envisagée, cette dernière n'est pas réalisable. En effet, le taux de charge maximum possible est, par endroit, déjà atteint. Aussi, s'offrent aux élus 2 solutions : une réfection à l'identique d'un montant estimé à 70 000 €TTC ou une réfection aux nouvelles normes thermiques d'un montant estimé à 97 000 €TTC bien que ce bâtiment ne soit pas chauffé. Ces 2 solutions vont être étudiées en partenariat avec l'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales) pour définir le projet le plus approprié et les subventions potentielles. Une étude parallèle avait été lancée auprès de l'ADAC pour la réhabilitation de la petite salle jouxtant le gymnase, celle-ci devrait être rendue mi-mars. Les élus doivent avoir une vraie réflexion sur le devenir de ce bâtiment qui a coûté peu à la commune jusque là mais nécessite désormais des réfections plus onéreuses.

### **Urbanisme**

▪ **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :** Les élus décident, à l'unanimité, de ne pas préempter :

- sur les parcelles A534 et A536 sises dans le lotissement de la Varenne (rue de la Marqueterie).

▪ **Projet lotissement privé :** M. le Maire présente un projet de lotissement sur le secteur « Les grands champs » (rue du Carroi du Vignau) qui compteraient 14 lots en plus des 5 lots déjà construits en bordure de voirie. M. le Maire précise qu'il s'agit d'une étape de projet mais tenait à en informer le conseil municipal. Il sera particulièrement attentif aux détails relatifs notamment aux dessertes de réseaux. Ce type de projet pourrait s'inscrire dans les missions d'une commission d'urbanisme qu'il souhaite mettre en place.

### **Dates à retenir**

|                                                                           |                                                                                                                                |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ▪ <b>Commission Communale des Impôts Directs</b>                          | <b>Mardi 15 mars</b> à 17h15 – mairie                                                                                          |
| ▪ <b>Commission contrôle listes électorales</b>                           | <b>Vendredi 18 mars</b> à 10h00 – mairie                                                                                       |
| ▪ <b>Elections présidentielles</b>                                        | <b>Dimanche 10 et 24 avril</b> de 8h00 à 19h00- <b>mairie</b>                                                                  |
| ▪ <b>Elections législatives</b><br>(tableaux des permanences à compléter) | <b>Dimanche 12 et 19 juin</b> – <b>mairie</b>                                                                                  |
| ▪ <b>Prochains CM</b>                                                     | <b>Vendredi 25 mars</b> à 20h00 – mairie<br>29/04– 03/06– 01/07 (à revoir car fête de l'école) –<br>26/08- 30/09– 04/11– 09/12 |

## Divers

- **Droit individuel Formation élus :** M. le Maire rappelle que les élus peuvent se former à leurs missions, que cela est même souhaitable afin de mener à bien les projets communaux en rassemblant les connaissances et compétences des uns et des autres. La Maison des Maires propose régulièrement des formations répondant aux problématiques rencontrées. A ces fins, il existe un site [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr) qui capitalise les droits à la formation des élus et qui permet par « mots-clés » de découvrir les offres de formation.
- **Point passage fibre :** M. le Maire présente l'évolution des travaux de tirage de la fibre sur la commune. A priori, la grande masse des travaux devrait se terminer fin juin 2022. Magali MORIN fait remarquer que les trottoirs en sortie Est de la commune sont fortement endommagés, les élus devront être attentifs à leur remise en état.
- **Information sur activité du SDIS 37 :** M. le Maire présente la synthèse d'activité du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre et Loire pour la commune pour l'année 2021. Concernant la caserne « Le Balzac » à Thilouze, M. Laurent MARTIN est nommé nouveau chef de centre à la suite du départ de M. Luc BEZARD dont l'engagement et le dévouement sont aujourd'hui salués.
- **Demande avenant CONVIVIO :** Le prestataire cantine a envoyé une proposition d'avenant au 1<sup>er</sup> avril prochain répercutant une partie de l'augmentation que l'entreprise subit, augmentation des coûts notables tant sur les denrées que sur le personnel ou l'énergie. M. le Maire rappelle que le contrat actuel avec ce prestataire doit arriver à terme fin août, une consultation se fera au cours du second trimestre pour décider d'un nouveau marché à démarrer à la rentrée scolaire 2022. L'augmentation potentielle de cette prestation, au vu de la conjoncture actuelle, devra peut-être alors être répercutée auprès des familles. D'autres communes du territoire intercommunal travaillent avec ce prestataire, ainsi M. le Maire propose une prise de contact préalable avec les maires concernés avant de se positionner sur cet avenant.
- **Arrêté sur l'accueil des gens du voyage :** M. le Maire informe que suite a été donnée à la discussion de la séance précédente sur le point de l'accueil des gens du voyage. Conformément à la procédure édictée par la Communauté de Communes, M. le Maire vient de prendre un arrêté interdisant le stationnement des Gens du Voyage dans la commune, il y rappelle également les coordonnées des 3 aires d'accueil existantes sur le territoire intercommunal.
- **Intention sur parrainage pour l'élection présidentielle :** M. le Maire informe les élus des sollicitations diverses des différents candidats et explique qu'il a souhaité répondre à toutes ces sollicitations par souci d'équité démocratique. Toutefois cet exercice lui pose question. Le mot parrainage est sémantiquement un engagement fort, aussi le choix de parrainer un candidat n'est pas neutre. Il rappelle les délais impartis soit une réponse ou décision de non-réponse au plus tard en début de semaine prochaine. Le geste de parrainer n'est à ses yeux pas forcément significatif d'opinion partagée mais permet, avant tout, de donner un ticket d'entrée à un candidat qui risquerait de ne pas pouvoir se présenter et donc il associe ce parrainage à un geste démocratique. Bien qu'il s'agisse d'un choix personnel, il a souhaité partager cette réflexion avec le conseil municipal pour que chaque conseiller comprenne bien sa démarche. Après discussion, il est statué qu'un parrainage est un point fort qui engage, malgré tout, l'image des élus communaux, engagés ensemble, voire au-delà du cercle communal et est donc une décision difficile qui doit être mûrement réfléchie.
- **Eclairage public :** Christian RONDINEAU informe les élus que les luminaires d'éclairage public sur le pont de la RD21 vont être changés semaine 11.
- **SIEIL et augmentation du tarif de l'énergie :** Christian RONDINEAU, qui a assisté à une réunion avec le SIEIL, informe qu'une augmentation de l'ordre de 35 % est attendue pour la facture énergétique de la commune. Par ailleurs, il attire l'attention, selon les recommandations du SIEIL, sur l'existence du réseau de desserte électrique lors des dépôts de dossiers d'urbanisme.

Le secrétaire de séance